

DELIBERATION N°2023-24_028
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 7 décembre 2023

1. Procès-verbal de la commission du 9 novembre 2023

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 10 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
--	--

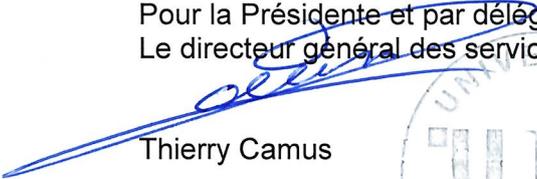
Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la commission du 28 septembre 2023 sous réserve des modifications demandées en séance, soit :

- Liste des présents : ajout de Mme Pouilloux Hélène en qualité de Directrice par interim du SCD
- Page 12 : Madame Pouilloux, directrice par interim du SCD précise que l'ensemble des BU de l'uFC sont partenaires du plan « Demandez ANGELA – Ask Angela », le dispositif d'aide pour les victimes de harcèlement. Les établissements partenaires s'engagent à respecter les 3 principes suivants : principe d'assistance, principe d'information et principe de communication (sticker dédié)



Besançon, le 7 décembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Procès-verbal de la CFVU

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

	RELEVÉ DE CONCLUSION CFVU du 9 novembre 2023	
	Rédigé par : Sabine COULOT-RICHARD	Validé par : Laurence RICQ

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le jeudi 9 novembre 2023 en présentiel sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

COLLEGE A

Guy LABARRE (UFR SLHS)
 Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU (UFR SLHS)
 Mostapha DISS (UFR SJEPEG)
 Nadine MAGY-BERTRAND (UFR SANTE)
 Samir JEMEÏ (IUT NFC)
 Pierre JOUBERT (UFR ST)

COLLEGE B

Anne-Laurence FERRARI (IUT BV)
 Anne-Lise COCHARD (IUT BV)
 Michel SAVARIC (UFR SLHS)

COLLEGE USAGERS

Maxime CONTE (UFR SLHS)
 Vincent HOCHARD (UFR SANTE)
 Florentin GUINOT (UFR SANTE)
 Jeanne HENRY (UFR SLHS)
 Enora VAGNAUX (UFR SLHS)

COLLEGE BIATSS

Fabrice MUSSY (UFR STAPS)

INVITES

Sabine COULOT-RICHARD (BES)
 Estelle Nilsson (Directrice de cabinet du Crous BFC)
 Lise PINOIT (Directrice générale des services adjointe)
 Hélène POUILLOUX (Directrice par interim du SCD)

EXCUSES

Alexandre FRONTCZAK (UFR SANTE)

POUVOIRS

Mostapha DISS	a reçu procuration de Evelyne POINCELOT (UFR SJEPEG)
Samir JEMEÏ	a reçu procuration de Christine LE NOAN
Guy LABARRE	a reçu procuration de Thierry THEVENOT (UFR SANTE)
Anne Lise COCHARD	a reçu procuration de Jean-Emmanuel LAFARGE (IUT BV)
Nadine MAGY-BERTRAND	a reçu procuration de Elsa CURTIT (UFR SANTE)
Pierre JOUBERT	a reçu procuration de Rémy VIENNET (IUT BV)
Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU	a reçu procuration de Pascal GILLON (UFR SLHS)
Florentin GUINOT	a reçu procuration de Camille BUHOT (UFR SANTE)
Vincent HOCHARD	a reçu procuration de Cyril GRANDPERRIN (UFR SANTE)
Enora VAGNAUX	a reçu procuration de Thomas MENETREY (UFR SLHS)
Fabrice MUSSY	a reçu procuration de Christine LOPEZ (UFR SJEPEG)

Ordre du jour :

1.	Approbation du relevé de conclusions de la CFVU du 28 septembre 2023	3
2.	Informations diverses.....	3
3.	Budget de la formation 2024	4
4.	Scolarité :.....	5
4.1	Critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux – année universitaire 2024-2025.....	5
4.2	Demande d'abrogation DU Formation adaptée enseignement 1er et second degré INSPE	5
5.	Conventions.....	6
5.1	Convention de double diplôme Limerick / SJPEG.....	6
5.2	Convention Infirmière anesthésiste diplômée d'état IADE.....	6
6.	Travaux de la commission CVEC du 26 octobre 2023	6
6.1	Bilans des projets CVEC UFC 2023.....	6
6.2	Études de l'évolution des parts fixes CVEC (FSDIE ; recrutement CVEC)	7
6.3	Projets en cours (Doctolib ; frais de fonctionnement Ligne écoute info)	8
7.	Admissions, candidatures et capacités Médecine Pharmacie Odontologie Maïeutique..	9
7.1	Capacités d'accueil en deuxième et troisième année du premier cycle des formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique (MPOM) pour l'année universitaire 2024-2025	9
7.2	Répartition des places par groupes "PASS", "LAS" et "Passerelles" pour l'année universitaire 2024-2025	9
7.3	Procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en première année de LAS et PASS pour une admission en MPOM pour l'année universitaire 2024-2025	9
7.4	Modalités d'accès aux formations de santé pour les candidats titulaires de diplômes de santé validés dans un état hors UE pour l'année universitaire 2024-2025.....	10
8	Offre de formation 2024-2028	10
8.1	Liste des parcours- correctif.....	10
8.2	Maquettes de formation	10
9	Pédagogie	11
9.1	Bilan Appel à Projet interne uFC – Hybridation	11
9.2	Demandes d'intention des formations d'ouverture à l'alternance pour 2024-2025.....	11
10	Travaux de la commission FSDIE du 24 octobre 2023.....	11
11	Questions diverses	12

Laurence RICQ accueille les membres de la CFVU et indique que la séance sera décomposée en 2 parties, une CFVU plénière suivie de CFVU restreintes (enseignants-chercheurs, les professeurs et les maîtres de conférence).

1. **Approbation du relevé de conclusions de la CFVU du 28 septembre 2023**

Laurence Ricq demande s'il y a des observations à formuler sur le relevé de décisions de la dernière CFVU.

Monsieur Guy Labarre relève une faute p.6 à Financement

Le relevé de conclusions avec les remarques précitées est soumis au vote.

DECISION	AVIS FAVORABLE 1abstention
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

2. **Informations diverses**

✓ **Points inscrits**

Le nombre d'étudiants inscrits à l'uFC s'élève à 23 345 contre 23 222 à la même période l'an dernier. On peut noter une stabilité du nombre d'étudiants avec une légère augmentation dans les BUT au détriment des Licences professionnelles.

✓ **BU SANTE : 20 ans**

La BU SANTE a fêté ses 20 ans d'existence avec une exposition sur ces 20 années de fonctionnement.

✓ **Systèmes d'information**

PEGASE sera à termes le nouveau système d'information pour gérer la scolarité des étudiants.

Une nouvelle cheffe de projet a pris ses fonctions fin septembre. Le COPIL a été élargi et comprend à présent la représentation d'un Directeur des Composantes, d'un Directeur des Etudes et d'un RSA.

L'uFR ST devrait en septembre 2024 tester 2 formations sous PEGASE, à l'issue un déploiement par vague sera mis en place.

Ce changement de système d'informations nécessite en amont d'harmoniser les pratiques entre composantes et d'adapter l'organisation.

PSTAGE – Point d'étape

PSTAGE va évoluer vers une version ESUP-PSTAGE.

La date de bascule est envisagée pour le début de l'année 2024 avec un test préalable sur 2 composantes ; l'IUT de Besançon-Vesoul site de Vesoul et l'UFR ST.

EVAMAINE – Point d'étape

Une version 2 d'EVAMAINE (plateforme permettant aux étudiants d'évaluer les enseignements) va être bientôt être opérationnelle. L'objectif est de pouvoir évaluer les enseignements.



3. Budget de la formation 2024

Laurence RICQ et Thierry BLOND présentent le budget de la formation pour l'année 2024 pour le Pôle 2 Formation et Vie Etudiante.

La part Formation d'un montant de 845 800 € est décomposée comme suit :

➤ **Soutien aux services communs :**

- Service Commun de Documentation (SCD) : 464 500 €
- Service Orientation Stage Emploi (SOSE) : 74 300 €
- Service pilotage et contrôle de gestion (PCG) : 9 000 €

Total soutien aux services communs : 547 800 €

➤ **Appui aux dispositifs spécifiques :**

- Tests de langues : 19 000 €
- Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) : 5 400 €
- Participation UFC aux frais de déplacement des étudiants : 4 500 €
- Centre de certification : 8 700 €
- Loi ORE dispositif Oui Si (pour les CEE) : 60 000 €
- Complément financement doctorants ENS : 25 000 €
- Equipements pédagogiques numériques : 70 000 €
- CMI : 30 000 €
- Licences diverses 45 900 €
- DN MADE : 2 500 € (nouveau 2024)
- Licences diverses 45 900 €
- Loi ORE Oui Si (fonctionnement) Voltaire : 27 000 €

Total appui aux dispositifs spécifiques : 298 000 €

La part Vie étudiante d'un montant de 152 100 € est décomposée comme suit :

➤ **Soutien aux services communs (identique 2023) :**

- Maison des étudiants (MDE) : 67 100 €
- Service Santé Etudiant (SSE) : 55 000 €

Total soutien aux services communs : 122 100 €

➤ **Appui aux dispositifs spécifiques :**

- Crédits actions diverses CFVU : 10 000 €
- Projets étudiants : 20 000 €

Total appui aux dispositifs spécifiques : 30 000 €

Le montant total du budget 2024 de la Formation et Vie Etudiante s'élève au total à 997 900 €– Budget 2024. Ce budget sera présenté au Conseil d'Administration.

Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU demande à connaître le montant attribué aux autres pôles.

Thierry Blond indique le montant des budgets formations alloués par pôle :

- Pôle 1 : Pilotage, Finances et Moyens : 3 millions €
- Pôle 3 : Recherche et Valorisation : 2.6 millions €
- Pôle 4 : Relations humaines et sociales : 792 000 €
- Pôle 5 : Rayonnement international, art, culture et communication scientifique : 291 000€
- Pôle 6 : Partenariat Socio-économique et innovation : 100 000 €



Laurence RICQ recueille l'avis des membres de la CFVU sur le budget formation du pôle 2.

DECISION	FAVORABLE : 1 abstention
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

4. Scolarité :

4.1 Critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux – année universitaire 2024-2025.

Laurence RICQ explique le principe : les décisions d'exonération du paiement des droits d'inscription aux diplômes nationaux sont prises par la présidente, après avis des commissions d'exonération des composantes, en application de critères généraux fixés par le Conseil d'Administration¹ et dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non compris les boursiers de l'enseignement supérieur et les pupilles de la Nation.

Les décisions d'exonérations peuvent bénéficier aux étudiants **qui en font la demande** en raison de leur situation personnelle et aux étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement, sans demande de leur part.

Le 18 octobre 2022, les membres du CA ont décidé que tous les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés bénéficieraient d'une exonération partielle ramenant le paiement de leurs droits universitaires de 2023-2024 au montant acquitté par les étudiants communautaires pour le même diplôme.

La maîtrise du plafond de 10% d'étudiants exonérés de droits d'inscription est indispensable sauf à appliquer les droits différenciés.

Samir JEMEI ajoute que l'uFC a le projet de faire augmenter les mobilités encadrées dans le but de ne pas dépasser le plafond des 10%.

Les membres de la CFVU sont invités à se prononcer sur la reconduction de la politique en matière d'exonérations des droits.

DECISION	FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

4.2 Demande d'abrogation DU Formation adaptée enseignement 1er et second degré INSPE

Laurence RICQ explique que le Diplôme Universitaire a été remplacé par un Diplôme inter-universitaire pour préparer le concours. Ce DIU s'adresse aux étudiants de Master MEEF qui n'ont pas réussi le concours.

Laurence RICQ sollicite l'avis des membres de la CFVU sur l'abrogation du DU : Formation adaptée enseignement 1er et second degré INSPE.

DECISION	FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

5. Conventions

5.1 Convention de double diplôme Limerick / SJEPC

Laurence RICQ présente la convention de double-diplôme qui entrera en vigueur à la signature des deux parties pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable.

Chaque étudiant sélectionné dans ce parcours suit :

- Les 2 premières années de sa formation dans son université d'origine,
- Puis les 2 dernières années dans l'établissement partenaire.

Chaque année, 5 étudiants peuvent être accueillis dans ce parcours dans l'établissement partenaire. Comme dans les mobilités d'échanges classiques, l'étudiant est uniquement redevable des frais d'inscription dans son université d'origine. Les responsables de formation à Limerick et à l'uFC, assistés au besoin par les services des relations internationales de part et d'autre, se réunissent au moins une fois par an pour assurer le bon fonctionnement du programme et décider des ajustements nécessaires le cas échéant.

Samir JEMEI précise qu'il s'agit d'un accord important avec une réciprocité qui débutera dès septembre 2024.

Laurence RICQ demande l'avis des membres de la CFVU sur ce double diplôme.

DECISION	FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

5.2 Convention Infirmière anesthésiste diplômée d'état IADE

Laurence RICQ présente brièvement la convention pour les infirmières anesthésistes. Il s'agit d'une convention qui est arrivée à terme et qu'il convient de renouveler.

Les membres de la CFVU sont invités à émettre un avis sur la convention visée.

DECISION	FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

6. Travaux de la commission CVEC du 26 octobre 2023

6.1 Bilans des projets CVEC UFC 2023

Laurence RICQ rappelle que les services bénéficiaires de la CVEC doivent produire un bilan moral et financier du projet qu'ils ont déposé. Lorsque que les projets concernent plusieurs services, le service porteur ou la composante porteuse du projet réalise et transmet le bilan au service support concerné.

En cas de non-utilisation ou d'utilisation partielle des moyens alloués ou de non-respect des divers engagements par les bénéficiaires de financements, des explications sont demandées par les membres de la commission CVEC et un remboursement des sommes allouées est exigé.

La production d'un bilan est obligatoire et son absence entraîne la restitution de l'intégralité des sommes allouées.



11 bilans de projets validés par la commission CVEC du 6 avril 2023 (sur 28) ont été examinés par la commission CVEC du 26 octobre 2023 :

- 5 projets SSE – 2 928,43 € (Sensibilisation à la sécurité routière, Santé sexuelle : le consentement, Santé sexuelle : journée mondiale de lutte contre le VIH, Sauveteur-secouriste étudiants, Mois sans tabac) - **Avis favorable à l'unanimité**
- 1 projet SSAC en lien avec le SCD– 14 990 € (Action culturelle) - **Avis favorable (-1 abstention)**
- 4 projets Campus sport – 41 921,41€ (Bien-être, Sites délocalisés, SHNU, Hall de la Maison des Sports) - **Avis favorable à l'unanimité**
- 1 projets BVE en lien avec la direction de la communication – 40 000€ (Concert Détonation) - **Avis favorable à l'unanimité**

Sur un budget global de projets s'élevant à 133 750 € dont 88 674 € de fonds CVEC attribués :

- 99 839,84 euros ont été dépensés par ces porteurs de projets, fonctionnement, investissement et masse salariale confondues.
- 3 projets de Campus examinés prévoyaient de la masse salariale : 3 projets Campus Sport. La masse salariale dépensée en 2023 représente 21 620,72 €

Il est proposé aux membres de la CFVU d'émettre un avis sur l'examen des bilans par la commission CVEC sachant qu'une commission CVEC dédiée aux bilans restants est programmée le 2 février 2024.

DECISION	FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

6.2 Études de l'évolution des parts fixes CVEC (FSDIE ; recrutement CVEC)

Laurence RICQ indique que le budget de la CVEC 2024 ne peut-être qu'à ce stade prévisionnel en raison du calendrier de collecte et de distribution des fonds. Pour 2024, le budget global est évalué à 1 564 000 €

Le décret du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la CVEC fixe les taux minimums d'attribution destinés aux projets portés, soit 30% du montant global attribués au Fonds de Solidarité et de Développement de l'Initiative Etudiante (FSDIE) soit 469 200 € et 15% au Service de Santé Etudiante (SSE) soit 234 600 €

Les fonds restants de la CVEC sont également ventilés en une part fixe votée chaque année en Conseil d'administration pour financer les actions (hors formation) menées par les services dont les missions portent sur la vie étudiante et la vie de campus soit :

- Le service de santé étudiante (SSE)
- Le service sciences, arts et culture (SSAC)
- Le service universitaire des activités physiques et sportives (Campus sports)
- Le bureau de la vie étudiante (BVE)

Il est proposé par les membres de la commission CVEC pour ces parts-fixes en 2024 la répartition suivante :

- SSE : 165 000 € (sans changement par rapport à l'année dernière)
- Campus Sport : 175 000 € (sans changement par rapport à l'année dernière)
- BVE : 180 500 € dont 148 000 € pour les personnels dont le recrutement sur 12 mois d'une coordinatrice du développement de la CVEC, Mme Orane JAMAULT à compter du 6 novembre 2023 (Augmentation de 38 000 €, soit le poste cité précédemment)
- SSAC : 65 000 € (sans changement)
- Contrats Emploi Etudiants : 60 000 € (sans changement).

Il est proposé par les membres de la commission CVEC d'affecter 140 760 € au FSDIE social et de répartir les fonds comme suit :

- Volet « aides ponctuelles » à hauteur de 98 532 € (70%)
- Volet « aides d'urgence » à hauteur de 42 228 € (30%)

Les membres de la CFVU sont invités à donner un avis sur les propositions de répartition proposées.

DECISION	FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

6.3 Projets en cours (Doctolib ; frais de fonctionnement Ligne écoute info)

Laurence RICQ communique sur l'état d'avancement de 2 dossiers en cours.

Depuis le mois de septembre de cette année, le SSE utilise l'application Doctolib ce qui a notablement augmenté les taux de présence aux rendez-vous. Cette utilisation est basée sur des prestations qui doivent être réévaluées.

La souscription au dispositif a été envisagée uniquement pour certaines consultations, au regard de la demande des étudiants, il est proposé de les étendre et notamment en les proposant pour les consultations de psychologues.

Les membres de la commission CVEC ont proposé de surseoir à l'examen de la demande de financement concernant Doctolib afin que la réévaluation et le déploiement envisagé soient précisés avec un premier bilan à 6 mois de l'utilisation de l'application réalisé par le SSE.

Depuis avril 2020, une ligne info-écoute a été mise en place par l'université. Initialement financée dans le cadre des aides d'urgence en avril 2020, il a été décidé de prolonger ce service jusqu'en 2024, en prévoyant également des permanences. Son coût de fonctionnement de 18 200 € a été voté lors de la précédente commission Cvec.

La somme nécessaire au bon fonctionnement du matériel informatique (mise à jour et protection) n'avait cependant pas été prise en compte. Il a été proposé par les membres de la commission CVEC d'accorder 1 200 € supplémentaires à ce dispositif afin de procéder à l'achat de logiciels et de permettre les mises à jour utiles.

Une étudiante pose la question de savoir si la ligne info-écoute a vocation à perdurer.

Laurence RICQ répond que ce dispositif est d'une grande utilité au titre de la prévention et qu'il sera nécessaire de la conserver ou de s'assurer qu'un dispositif équivalent puisse prendre le relais.

Elle demande aux membres de la CFVU de se prononcer sur les propositions faites par la commission CVEC.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote UNANIMITE

7. Admissions, candidatures et capacités Médecine Pharmacie Odontologie Maïeutique

7.1 Capacités d'accueil en deuxième et troisième année du premier cycle des formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique (MPOM) pour l'année universitaire 2024-2025

Laurence RICQ rappelle que l'arrêté du 4 novembre 2019 prévoit que nous devons déterminer (et afficher) les capacités d'accueil en 2ème et 3ème année du premier cycle MPOM pour l'année universitaire suivante, avant le premier octobre. Le CA entérinera la décision le 19 décembre.

Un total de 388 places est proposé, soit 10 places supplémentaires au total (+ 2 en Médecine et +8 en Odonto) par rapport à 2023.

Les membres de la CFVU sont invités à se prononcer sur ces capacités d'accueil votées en conseil de gestion de l'UFR Santé.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

7.2 Répartition des places par groupes "PASS", "LAS" et "Passerelles" pour l'année universitaire 2024-2025

Laurence RICQ présente ensuite la répartition de la capacité totale d'accueil fixée à 416 places en troisième année du premier cycle.

Soit une augmentation de 20 places par rapport à 2023 : +23 en médecine ; -13 en pharmacie ; +10 en odontologie ; nombre de place identique en maïeutique.

L'avis des membres de la CFVU est sollicité sur la répartition des places par groupes.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

7.3 Procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en première année de LAS et PASS pour une admission en MPOM pour l'année universitaire 2024-2025

Les membres de la CFVU sont invités à donner leur avis sur la délibération qui décrit les conditions de recevabilités, les éléments du dossier et la période de candidature en MPOM

Période : du 01/02/2024 au 01/03/2024.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

7.4 Modalités d'accès aux formations de santé pour les candidats titulaires de diplômes de santé validés dans un état hors UE pour l'année universitaire 2024-2025

Laurence Ricq termine par le dernier point relatif aux études de santé qui concerne les modalités d'accès pour les personnes titulaires d'un diplôme de santé validé hors UE.

L'avis des membres de la CFVU est sollicité sur ce dernier point.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

8 Offre de formation 2024-2028

8.1 Liste des parcours- correctif

Laurence RICQ soumet de nouveau à l'approbation des membres de la CFVU la liste des mentions et parcours de la future offre de formation.

Les PASS sont réaffectés sur l'UFR SANTE.

Pour l'UFR ST : changement d'intitulé de parcours par le Master Mécanique un des 2 parcours prend le nom d'Ingénierie pour la transition environnementale (INGE) et suppression d'un parcours opéré par supMicrotech-ENSMM

Pour les IUT : corrections de forme (formation de SJPEG par erreur retirée).

L'avis des membres de la CFVU est sollicité sur ces correctifs.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

8.2 Maquettes de formation

Laurence RICQ présente les maquettes de formation qui sont conformes au cadrage et qui ont été formalisées sous l'approche APC.

Les points d'attention ont porté sur : le module transition écologique en Licence, le nombre d'ECTS, le volume horaire, l'enseignements des langues, la formulation des objectifs et des compétences et la réalisation d'un fichier APC.

Sont soumis à l'approbation de la CFVU, sous réserve d'accréditation :

L'ensemble des maquettes de formations et les fiches APC pour les composantes suivantes :

- ✓ SJPEG
- ✓ IUT BV
- ✓ IUT NFC
- ✓ STAPS
- ✓ CLA
- ✓ SUP-FC

Une partie des maquettes de formations pour les composantes suivantes :

- ✓ SLHS
- ✓ ST
- ✓ SANTE
- ✓ STGI
- ✓ ISIFC

Laurence RICQ souligne le travail mené sur l'Approche Par Compétences avec l'appui méthodologique du Sup-FC.

Après l'approbation de l'ensemble des maquettes par la CFVU, la DGESIP en fin d'année 2023 fournira son avis puis l'avis consultatif du CNESER sera formulé probablement au mois de mars prochain.

Une représentante étudiante demande si les étudiants participent à l'élaboration des maquettes de formation.

Anne-Laurence Ferrari précise que pour les BUT les représentants étudiants sont sollicités au niveau national ainsi que dans le cadre du conseil de l'institut. Laurence RICQ indique que les étudiants ont des représentants dans les conseils de perfectionnement. Leurs avis seront donc pris en compte pour les demandes de révision de maquettes.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

9 Pédagogie

9.1 Bilan Appel à Projet interne uFC – Hybridation

Laurence RICQ accueille Charlotte Carpocci du Sup-FC pour présenter le Bilan du projet présenté dans le document joint.

L'avis des membres de la CFVU est sollicité sur le bilan de cet appel à projet.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

9.2 Demandes d'intention des formations d'ouverture à l'alternance pour 2024-2025

Laurence RICQ présente 8 demandes d'intention d'ouverture à l'alternance qui ont été expertisées par Sefocal :

- 1 Licence Professionnelle : Activités juridiques, création demandée pour 2024
- 5 Masters
- 2 BUT : créations de Dole (BUT2 et BUT 3)

Ces 8 demandes ont reçu des avis très favorable des composantes.

L'avis des membres de la CFVU est demandé.

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

10 Travaux de la commission FSDIE du 24 octobre 2023

Laurence RICQ présente les travaux de la commission FSDIE.

Les 3 bilans concernent :

- BAF / Bouge ta rentrée : octroi des sommes restantes
- BAF / Les paniers de légumes : octroi des 3 351.6 euros
- TOGO / Projet solidaire – suspension en attente de pièces justificatives.

6 projets ont été étudiés pour une somme globale de 30 909.17 €



Les subventions demandées et pour lesquelles la commission a émis un avis favorable s'élèvent à 14 354.23 €

Les bilans et les projets sont soumises à l'avis de la CFVU

DECISION	AVIS FAVORABLE
CFVU	résultat du vote : UNANIMITE

11 Questions diverses

Un étudiant de l'UFR SANTE fait remonter des problèmes d'insécurité autour de l'UFR Santé. Un sondage a été réalisé et 23% des personnes interrogées se sentent en insécurité de jour et de nuit.

Madame Pouilloux, directrice par interim du SCD précise que l'ensemble des BU de l'uFC sont partenaires du plan « Demandez ANGELA – Ask Angela », le dispositif d'aide pour les victimes de harcèlement. Les établissements partenaires s'engagent à respecter les 3 principes suivants : principe d'assistance, principe d'information et principe de communication (sticker dédié) ; Elle précise que le personnel des BU se sent également en insécurité.



Madame MAGGY-BERTRAND rappelle l'existence du dispositif du patient standardisé. Elle fait appel aux volontaires pour permettre de réaliser des évaluations sur des patients fictifs.

M SAVARIC questionne sur le nombre de doctorant inscrits à l'uFC et son évolution.

La séance est levée à 15h30.

La vice-présidente Formation
en charge de la CFVU

A blue ink signature, appearing to be 'LR', written in a cursive style.

Laurence Ricq

La secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'SC', written in a cursive style.

Sabine COULOT-RICHARD